RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 203.2019 – édition du 14/10/2019

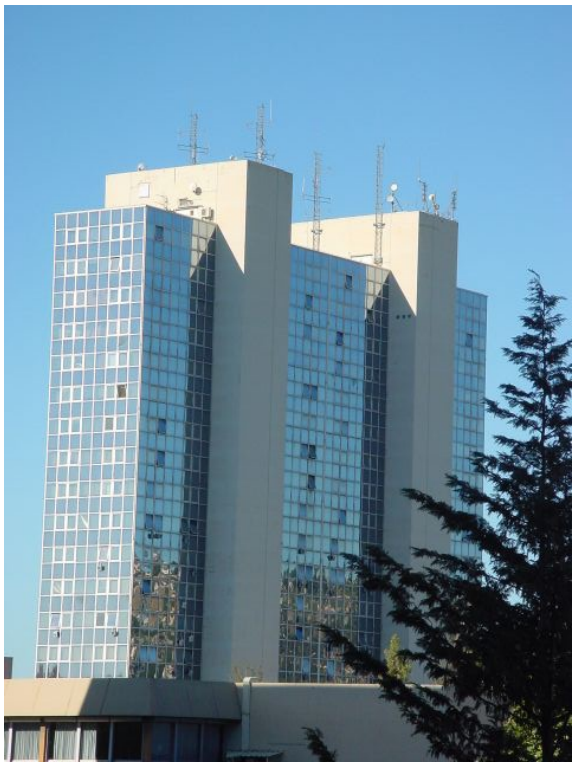

IMPRIMERIE PRÉFECTURE
ISSN 0753 - 0552

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des Territoires et de la
Mer des Alpes-Maritimes
Service Déplacements-Risques-Sécurité
Pôle Sécurité-Déplacements-Crises

AP N° 2019-129

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL LEVANT LA PRESCRIPTION N° 11 DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2018-68 AUTORISANT LA MISE EN SERVICE DE LA SECTION « CADAM/ MAGNAN », LA PRESCRIPTION N° 5 DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2018-128 AUTORISANT LA MISE EN SERVICE DE LA SECTION « GRAND ARENAS/AÉROPORT T2 » ET LA PRESCRIPTION « COUPURE D'URGENCE TRACTION » DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2019-91 AUTORISANT LA MISE EN SERVICE DE LA SECTION EN TUNNEL « MAGNAN / JEAN MÉDECIN » DE LA LIGNE 2 « EST/OUEST » DU TRAMWAY DE NICE

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu
le code des transports ;

Vu
le décret 2017-440 du 30 mars 2017 et notamment l'article 103, relatif à la sécurité des transports publics guidés ;

Vu
le décret n° 2010-1580 du 17 décembre 2010, relatif au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG) ;

Vu
l'arrêté du 23 mai 2003 modifié relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains ;

Vu
l'arrêté du 2 février 2011 portant organisation du STRMTG ;

Vu
l'arrêté préfectoral n° 2018-68 du 29 juin 2018 autorisant la mise en service de la section « CADAM / Magnan » de la ligne 2 du tramway de Nice ;

Vu
l'arrêté préfectoral n° 2018-128 du 13 décembre 2018 autorisant la mise en service de la section « Grand Arenas / aéroport » de la ligne 2 du tramway de Nice ;

Vu
l'arrêté préfectoral n° 2019-91 du 27 juin 2019 autorisant la mise en service de la section en tunnel « Magnan / Jean Médecin » de la ligne 2 du tramway de Nice ;

Vu
l'arrêté préfectoral n° 2019-442 du 13 mai 2019 portant délégation de signature à monsieur Serge CASTEL, directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ;

Vu
les guides d'application STRMTG en vigueur relatifs au contenu des dossiers de sécurité des systèmes de transports publics guidés urbains ;

Vu
les éléments relatifs à la prescription 11 de l'arrêté préfectoral n° 2018-68, à la prescription 5 de l'arrêté préfectoral n°2018-128 et à la prescription « coupure d'urgence traction » de l'arrêté préfectoral n° 2019-91 transmis par le maître d'oeuvre au STRMTG ;

Considérant
l'avis favorable assorti de prescriptions du STRMTG en date du 11 octobre 2019, relatif à la levée des prescriptions 11, 5 et « coupure d'urgence traction » respectivement des arrêtés 2018-68, 2018-128 et 2019-91;

Sur proposition Monsieur le directeur départemental des Alpes-Maritimes ;

ARRÊTE

Article 1 : Levée des prescriptions

La prescription n°11 de l'arrêté préfectoral n° 2018-68, autorisant la mise en service de la section « CADAM / Magnan » de la ligne 2 « section Est / Ouest » du tramway de Nice, relative à la coupure d'urgence traction, est levée sous réserves des prescriptions listées à l'article 2 du présent arrêté.

La prescription n°5 de l'arrêté préfectoral n° 2018-128, autorisant la mise en service de la section « Grand Arenas / aéroport » de la ligne 2 « section Est / Ouest » du tramway de Nice, relative à la coupure d'urgence traction, est levée sous réserves des prescriptions listées à l'article 2 du présent arrêté.

La prescription de l'arrêté préfectoral n° 2019-91, autorisant la mise en service de la section en tunnel « Magnan / Jean Médecin » de la ligne 2 « section Est / Ouest » du tramway de Nice, relative à la coupure d'urgence traction, est levée sous réserves des prescriptions listées à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2 : Prescriptions associées à l'arrêté

Prescriptions d'ordre général

L'utilisation de la coupure d'urgence définitive est autorisée sous réserve des résultats favorables d'essais de coupure d'urgence, réalisés préalablement au basculement de la coupure d'urgence provisoire vers la coupure d'urgence par automate de sécurité.

Les résultats d'essais de coupure d'urgence devront être évalués par l'OQA et fournis au STRMTG dans la semaine suivant le basculement. Les documents attestant de la version du logiciel utilisé devront être fournis pour chaque automate de sécurité participant à la coupure d'urgence, avec les résultats des essais.

En cas d'essais non concluants, la coupure d'urgence en mode provisoire devra être remise en service.

Les essais de coupure d'urgence incluant la sous-station SSR2.09 n'ayant pu être réalisés lors de la date de basculement envisagée, un nouvel essai de coupure d'urgence devra être réalisé et les résultats devront être évalués par l'OQA et fournis au STRMTG dans la semaine suivant les essais.

Prescriptions relatives aux caractéristiques techniques et fonctionnelles

Le Manuel de déploiement logiciel [10] devra être mis en œuvre en vue du basculement vers la coupure d'urgence par automate de sécurité. La version du logiciel applicatif installé devra être celle mentionnée dans la fiche de version logiciel évaluée par l'OQA.
Les documents « GCL-001-122887 Gestion de configuration » et « PGC-003-112887 Plan de Gestion et de configuration du logiciel » devront être fournis dans les 15 jours suivant le basculement vers la coupure d'urgence par automate de sécurité.

Toute modification ou mise à jour du logiciel applicatif devra faire l'objet d'une analyse d'impact de sécurité et une communication devra être faite vers l'ISA BELGORAIL si un impact de sécurité est identifié.

Le manuel de déploiement et de maintenance du logiciel applicatif de l'automate de sécurité [10] devra être complété par la procédure de traitement d'une modification après

la mise en service du 4ème tronçon de la ligne 2 du tramway de Nice, en lien avec les exigences de la norme EN 50128, dans un délai d'un mois.

Article 3 : Délais et voie de recours

Depuis le 30 novembre 2018, les particuliers ont la possibilité de déposer leur recours devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique via l'application internet "télé-recours citoyens" (https:// www.telerecour.fr).

Article 4 :

Madame la secrétaire générale de la préfecture des Alpes-Maritimes, monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, et monsieur le directeur général de la régie ligne azur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes et dont l'ampliation sera adressée à monsieur le président de la métropole Nice-Côte-d'Azur.

NICE, le 14 OCT. 2019

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
des Alpes-Maritimes

Serge CASTEL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des Territoires et de la
Mer des Alpes-Maritimes
Service Déplacements-Risques-Sécurité
Pôle Sécurité-Déplacements-Crises

AP N° 2019-130

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL LEVANT LA PRESCRIPTION N° 7 « ZONES DE MANOEUVRE » DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2018-68 AUTORISANT LA MISE EN SERVICE DE LA SECTION « CADAM/ MAGNAN » DE LA LIGNE 2 « EST/OUEST » DU TRAMWAY DE NICE

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu
le code des transports ;

Vu
le décret 2017-440 du 30 mars 2017 et notamment l'article 103, relatif à la sécurité des transports publics guidés ;

Vu
le décret n° 2010-1580 du 17 décembre 2010, relatif au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG) ;

Vu
l'arrêté du 23 mai 2003 modifié relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains ;

Vu
l'arrêté du 2 février 2011 portant organisation du STRMTG ;

Vu
l'arrêté préfectoral n° 2018-68 du 29 juin 2018 autorisant la mise en service de la section « CADAM / Magnan » de la ligne 2 du tramway de Nice ;

Vu
l'arrêté préfectoral n° 2018-107 du 31 octobre 2018 levant partiellement la prescription n° 7 de l'arrêté préfectoral n° 2018-68, relative aux zones de manœuvres » de la digue des Français et du Grand Arenas ;

Vu
l'arrêté préfectoral n° 2019-442 du 13 mai 2019 portant délégation de signature à monsieur Serge CASTEL, directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ;

Vu
les guides d'application STRMTG en vigueur relatifs au contenu des dossiers de sécurité des systèmes de transports publics guidés urbains ;

Vu
les éléments relatifs à la prescription 7 de l'arrêté préfectoral n° 2018-68 transmis par le maître d'oeuvre au STRMTG ;

Considérant
l'avis favorable du STRMTG en date du 10 octobre 2019, relatif à la levée de la prescription 7 de l'arrêté préfectoral n° 2018-68 ;

Sur proposition Monsieur le directeur départemental des Alpes-Maritimes ;

ARRÊTE

Article 1 : Levée de la prescription

La prescription n°7 de l'arrêté préfectoral n° 2018-68, autorisant la mise en service de la section « CADAM / Magnan » de la ligne 2 « section Est / Ouest » du tramway de Nice, relative au franchissement de l'aiguille « AG11.1 » de la zone de manœuvre du Grand Arenas, est levée sous réserves de demandes complémentaires listées à l'article 2 du présent arrêté.

La vitesse de franchissement de l'aiguille Ag11.1 en voie directe à 20 km/h sens « CADAM / Aéroport terminal 2 » (itinéraire 10/32) est autorisée, selon la procédure suivante :

Vitesse à 10 km/h en pointe d'aiguille Ag 11.1, franchissement du 1er bogie à cette vitesse puis reprise à 20 km/h.
Pour tous les franchissements des autres appareils de voie, la vitesse à 10 km/h est maintenue.

Article 2 : Demandes complémentaires associées à l'arrêté

Les circulations aux vitesses définies ci-dessus ne seront autorisées en exploitation qu'après implantation des TIV statiques.

Article 3 : Délais et voie de recours

Depuis le 30 novembre 2018, les particuliers ont la possibilité de déposer leur recours devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique via l'application internet "télé-recours citoyens" (https:// www.telerecour.fr).

Article 4 :

Madame la secrétaire générale de la préfecture des Alpes-Maritimes, monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, et monsieur le directeur général de la régie ligne azur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes et dont l'ampliation sera adressée à monsieur le président de la métropole Nice-Côte-d'Azur.

NICE, le 14 OCT. 2019

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes

Serge CASTEL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Cabinet du préfet
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité et de l'ordre public
Pôle grands rassemblements,
manifestations sportives et aériennes

N° 2019- 836

ARRÊTÉ

portant limitation de stationnement, de circulation sur la voie publique et d'accès au stade Allianz Riviera à Nice à l'occasion du match de football du vendredi 18 octobre 2019 opposant l'OGC Nice au Paris Saint Germain

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2214-4 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 211-2 ;

Vu le code du sport, notamment son article L.332-16-2 et ses articles R.332-1 à R.332-9 ;

Vu la loi du 2 mars 2010 modifiée renforçant la lutte contre les violences de groupes et la protection des personnes chargées d'une mission de service public ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 24 avril 2019 nommant M. Bernard GONZALEZ, Préfet des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté n° 2019-744 du 5 septembre 2019 donnant délégation de signature à M. Jean-Gabriel DELACROY, sous-préfet, Directeur de cabinet de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

Vu la mise en œuvre du plan Vigipirate sécurité renforcée risque attentat due à la menace terroriste ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 332-16-2 du code du sport, il appartient au Préfet, pour prévenir les troubles graves à l'ordre public et assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion des manifestations sportives, de restreindre la liberté d'aller et de venir des personnes se prévalant de la qualité de supporteurs ou se comportant comme tel, dont la présence au lieu d'une manifestation sportive est susceptible d'occasionner des troubles graves à l'ordre public ;

Considérant que l'équipe du Paris Saint Germain rencontrera celle de l'OGC Nice au stade Allianz Riviera le vendredi 18 octobre 2019 ;

Considérant la rivalité historique et violente qui existe entre les supporteurs des clubs de l'OGC Nice et du Paris Saint Germain, en contradiction avec tout esprit sportif, qui s'est traduite par des incidents nombreux, violents et récurrents ; que l'opposition existante entre les groupes de supporteurs des deux clubs ne permet pas d'assurer la sécurité des autres spectateurs assistant à la rencontre ;

Considérant en outre que cette rivalité entre les supporteurs niçois et parisiens et leur propension respective à rechercher l'affrontement ont conduit à la prise d'un arrêté préfectoral de limitation de déplacement à l'occasion du match opposant les deux équipes le 29 septembre 2018 ;

Considérant que dans ces conditions, la présence trop importante sur la voie publique, aux alentours du stade et dans le stade où se déroulera la rencontre de personnes se prévalant de la qualité de supporteur du club du Paris Saint Germain ou se comportant comme tels, à l'occasion du match du 18 octobre 2019 comporte des risques sérieux pour la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant que les moyens disponibles des forces de l'État ne permettent pas d'assurer un niveau de sécurité suffisant pour ce match en cas de présence de supporteurs parisiens au-delà de 500 ;

Considérant ainsi qu'il convient de limiter le nombre de supporteurs du Paris Saint Germain autorisé à se rendre au stade Allianz Riviera à 500 ;

Sur proposition du Directeur de cabinet du Préfet des Alpes-Maritimes ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'accès au stade de l'Allianz Riviera situé boulevard des Jardiniers à Nice dans le périmètre délimité par les voies suivantes :

- L'avenue Sainte-Marguerite, l'avenue Auguste Vérola, le boulevard du Mercantour (R.M.
  6202) et la traverse des Baraques ;
- La place Saint-Isidore et la place Chanoine César Musso ;
- L'arrêt Saint-Isidore de la gare des Chemins de fer de Provence ;

des personnes se prévalant de la qualité de supporteurs du Paris Saint Germain ou se comportant comme tels est limité à 500 (cinq cent) personnes le 18 octobre 2019 de 12 h 00 à 00 h 00.

Ces 500 personnes ne pourront accéder au stade Allianz Riviera à Nice qu'à partir du péage du Capitou sis dans le Var, dans des bus d'une longueur maximale de 13 mètres ou dans des minibus, escortés par la gendarmerie nationale, selon les modalités fixées à l'occasion de la réunion de sécurité du 3 octobre 2019.

Article 2 : Le Directeur de cabinet du Préfet des Alpes-Maritimes et le Directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes, notifié au Procureur de la République, aux deux Présidents de club, affiché dans la mairie de Nice et aux abords immédiats du périmètre défini à l'article 1.

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Nice, le 14 OCT. 2019

Pour le préfet,
Le sous-préfet - directeur de cabinet
DS-155

Jean-Gabriel DELACROY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des élections et de la légalité
Bureau des élections

Nice, le 11 OCT. 2019

ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU 7 DÉCEMBRE 2018 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES

Communes de l'arrondissement de Nice

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment les articles L.19 et R.7 à R. 11 ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2018 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

VU le courriel du 26 septembre 2019 de la mairie de Puget-Théniers ;

VU l'ordonnance du 1er octobre 2019 du président du tribunal de grande instance de Nice, désignant un nouveau délégué de la Justice pour la commune de Puget-Théniers, en remplacement de Mme BELLEUDY Marie-Jeanne, décédée ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

ARRÊTE

Article 1er – la composition des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales fixée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2018, est modifiée comme suit :

I – Annexe 1 – communes de moins de 1 000 habitants et communes de 1 000 habitants et plus composées selon l'article L. 19 VII du code électoral

COMMUNE	CANTON	NOM PRÉNOM	QUALITÉ
PUGET-THENIERS	Vence	Mme BOUKORTT veuve BOGGIO Danielle	Déléguée désignée par le TGI

II – Le reste sans changement.

Article 2 – La secrétaire générale de la préfecture des Alpes-Maritimes et le maire de Puget-Théniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs.

Le Préfet des Alpes-Maritimes
AB 4352

Bernard GONZALEZ

Arrêté préfectoral du 7 décembre 2018 **ANNEXE 1 modifiée**

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L. 19 VII DU CODE ELECTORAL

COMMUNE	CANTON	NOM PRÉNOM	QUALITÉ
Ascros	Vence	Mme BASSI-CARLIN Colette	conseillère municipale
		Mme RAPON Adeline	déléguée de l'administration
		M. BASSI Jean-Pierre	délégué désigné par le TGI
Auvare	Vence	Mme MAZZELLA DI BOSCO Rose-Marie	conseillère municipale
		Mme CAMÉRA Marie-Thérèse	déléguée de l'administration
		Mme WEBTSER Chantale	déléguée désignée par le TGI
		M. RIGUCCINI Gilles	délégué désigné par le TGI suppléant
Bairols	Vence	M. FORCELLINO Robert	conseiller municipal
		M. ALZIAS Gérard	délégué de l'administration
		M. LEBORGNE Eric	délégué désigné par le TGI
Beaulieu-sur-Mer	Beausoleil	M. PUJALTE Guy	conseiller municipal
		Mme LECORCHÉ Yolande	déléguée de l'administration
		M. DELLA RINA Michel	délégué désigné par le TGI
		M. BARILI Jean-Baptiste	délégué désigné par le TGI suppléant
Belvédère	Tourrette-Levens	Mme LAURENTI Olga	conseillère municipale
		M. BOIS Michel	délégué de l'administration
		Mme LAURENTI Jacqueline	déléguée désignée par le TGI
Bendejun	Contes	M. ROSSET Jean-Marie	conseiller municipal
		M. GARGANO Maurice	délégué de l'administration
		Mme ISOARDI Monique	déléguée désignée par le TGI
Beuil	Vence	M. POESY Lucien	conseiller municipal
		M. RAYBAUD Nicolas	conseiller municipal suppléant
		Mme ROBION Denise	déléguée de l'administration
		M. RAYBAUD Guy	délégué désigné par le TGI
Blausasc	Contes	M. COPPIN Georges	conseiller municipal
		M. NEGRE Gilbert	délégué de l'administration
		M. MEZZASALMA Sauveur	délégué de l'administration suppléant
		M. PICCIONI Jean-Pierre	délégué désigné par le TGI
la Bollène-Vésubie	Tourrette-Levens	M. CATALON Olivier	conseiller municipal
		Mme ANCOLIO Mireille	déléguée de l'administration
		M. BOUTROU Georges	délégué désigné par le TGI
Bonson	Vence	Mme DUTRIEUX Fabienne	conseillère municipale
		M. AMESIEU André	délégué de l'administration
		M. MOREAU Jean-Marie	délégué désigné par le TGI
la Brigue	Contes	Mme BOSIO Cécile	conseillère municipale
		Mme MAFFEI Jacqueline	déléguée de l'administration
		M. MAZZUCCHI Auguste	délégué désigné par le TGI
		M. MORANDO Louis	délégué désigné par le TGI suppléant
Cap d'Ail	Beausoleil	Mme SPAGLI Pascale	conseillère municipale
		Mme TESSIER Marie-Thérèse	déléguée de l'administration
		M. LORENZATO Alfred	délégué désigné par le TGI
		M. BUONO Joseph	délégué désigné par le TGI suppléant
Castagniers	Tourrette-Levens	M. BOCCIOLESI Richard	conseiller municipal
		M. PERRIN Robert	délégué de l'administration

COMMUNE	CANTON	NOM PRÉNOM	QUALITÉ
		M. Jean-Claude LAUGIER	délégué désigné par le TGI
		M. ZAMPINI Pierre	délégué désigné par le TGI suppléant
Castellar	Menton	Mme CURTI-ARSENTO Anne-Marie	conseillère municipale
		M. PREVOST Sébastien	délégué de l'administration
		Mme COLLIER Marie-Claude	déléguée désignée par le TGI
Castillon	Menton	M. BALLEJOS Louis	conseiller municipal
		M. BELLION Jean-Pierre	délégué de l'administration
		M. GOEMAN Antony	délégué désigné par le TGI
		Mme BESNARD Marie-Anne	déléguée désignée par le TGI suppléante
Chateauneuf d'Entraunes	Vence	M. CADE Christian	conseiller municipal
		Mme RICHARD Florence	déléguée de l'administration
		M. SOZZANI Louis	délégué désigné par le TGI
Chateauneuf Villevieille	Contes	Mme DALBERA Françoise	conseillère municipale
		M. ROUX Jean-Pierre	délégué de l'administration
		M. CESARINI Nicodème	délégué désigné par le TGI
Clans	Tourrette-Levens	M. PELLEGRINO Marcel	conseiller municipal
		Mme LUCCIONI Marie-France	déléguée de l'administration
		Mme OLIVARI Jeannette	déléguée désignée par le TGI
Coaraze	Contes	M. LETERTRE Mikaël	conseiller municipal
		Mme VACHER Liliane	déléguée de l'administration
		M. MARCONI Joseph	délégué désigné par le TGI
la Croix-sur-Roudoule	Vence	Mme BEGUE-COSTE Régine	conseillère municipale
		M. CARTHEURS Walter	délégué de l'administration
		M. RANUZZI Alain	délégué désigné par le TGI
Cuebris	Vence	Mme GIANNELLI Laurence	conseillère municipale
		Mme TOSELLO Roseline	déléguée de l'administration
		M. HIVERT Emilien	délégué désigné par le TGI
Daluis	Vence	M. BARTHELEMY Marc	conseiller municipal
		Mme TOCHE Sylvie	déléguée de l'administration
		Mme TALLARIDA épouse RAYER Carment	délégué désigné par le TGI
Duranus	Tourrette-Levens	M. MAIFFREDI Serge	conseiller municipal
		M. LECHMANN Frédéric	conseiller municipal suppléant
		Mme TRAVERSO Sandrine	déléguée de l'administration
		M. MORELLE Christophe	délégué désigné par le TGI
Entraunes	Vence	M. MANDINE Jean-Paul	conseiller municipal
		Mme GILLOUX Françoise	déléguée de l'administration
		Mme ECHENE Françoise	déléguée désignée par le TGI
		M. PAYAN Maurice	délégué désigné par le TGI suppléant
Eze	Beausoleil	M. FABRI Alain	conseiller municipal titulaire
		Mme BEN HADDOU Meriem	conseillère municipale suppléante
		M. SFECCI Adrien	conseiller municipal suppléant
		Mme SAUVAGE Marie-Madeleine	déléguée de l'administration titulaire
		M. BERARDI Gaspard	délégué de l'administration suppléant
		Mme DI BENEDETTO Monique	déléguée désignée par le TGI
		M. SAURIAC Alain	délégué désigné par le TGI suppléant
		Mme ASTRO Claudine Gilberte	déléguée désigné par le TGI suppléante
Falicon	Tourrette-Levens	Mme CURINGA-GAGLIO Thérèse	conseillère municipale
		Mme EUSEBI Marie-Josée	déléguée de l'administration
		Mme GUEMARD Lucienne	déléguée désignée par le TGI

COMMUNE	CANTON	NOM PRÉNOM	QUALITÉ
Fontan	Contes	M. TRESSOLS Georges	conseiller municipal
		M. RAYBAUD Jean-Louis	délégué de l'administration
		M. SOTTO Jean-Marie	délégué de l'administration suppléant
		M. PASCUCCI Franck	délégué désigné par le TGI
Gorbio	Menton	M. STASIO Gilbert	conseiller municipal
		Mme ROCCA Maguy	déléguée de l'administration
		Mme BELLANGER Anne-Marie	déléguée désignée par le TGI
		M. LINGUEGLIA Henri	délégué désigné par le TGI suppléant
		M. JACQUES Thierry	délégué désigné par le TGI suppléant
Guillaumes	Vence	M. VIANT Benoit	conseiller municipal
		M. CHAMPOUSSIN Jean-Pierre	délégué de l'administration
		Mme LAUGIER Jacques	déléguée désignée par le TGI
Ilonse	Tourrette-Levens	M. COLLETTA Didier	conseiller municipal
		Mme DAU Lydie	déléguée de l'administration
		M. CIAMOS Gilbert	délégué désigné par le TGI
		M. PONS Robert	délégué désigné par le TGI suppléant
Isola	Tourrette-Levens	M. VERSTRAETE Nicolas	conseiller municipal
		M. MARTIN Eric	délégué de l'administration
		M. BIHOUE Guy	délégué désigné par le TGI
		M. BLETRY Christian	délégué désigné par le TGI suppléant
Lieuche	Vence	M. MECREANT France	conseiller municipal
		M. LOPEZ Laurent	délégué de l'administration
		M. LO VASCO Nicolas	délégué désigné par le TGI
Malaussène	Vence	Mme BLANQUET Marie	conseillère municipale
		Mme BRANDINELLI-PINZAGLIA Jeanine	déléguée de l'administration
		M. COSTE Christian	délégué désigné par le TGI
Marie	Tourrette-Levens	M. GIUGE Alexandre	conseiller municipal
		Mme FARAUT Danielle	déléguée de l'administration
		Mme PARENT Danielle	déléguée désignée par le TGI
Massoins	Vence	M. CHARBEY Alexandre	conseiller municipal
		Mme CAPRILE-MURILLO Sylvie	conseillère municipale suppléante
		Mme MASTELLONE Jacqueline	déléguée de l'administration
		M. BRUSSIAU Sandra	délégué désigné par le TGI
Moulinet	Contes	Mme ALONSO NARICE Chantal	conseillère municipale
		Mme MARTIN Magali	déléguée de l'administration
		Mme MOSCHETTI Pierrette	déléguée désignée par le TGI
la Penne	Vence	Mme GIROD Claudine	conseillère municipale
		Mme CASTAGNOLI Liliane	déléguée de l'administration
		M. MARTOUZET Ivan	délégué désigné par le TGI
Péone	Vence	M. DAVONNEAU Philippe	conseiller municipal
		M. BAUDIN Eric	délégué de l'administration
		M. BERRUER Dominique	délégué désigné par le TGI
		Mme BAUDIN Claudette	déléguée désignée par le TGI suppléante
Pierlas	Vence	Mme TOCHE Sylvette	conseillère municipale
		M. FOUGERON Michel	délégué de l'administration
		M. ALZEAL René	délégué désigné par le TGI
Pierrefeu	Vence	M. PONSOT Jacky	conseiller municipal
		M. ALBERT Jean-Paul	délégué de l'administration
		Mme FONTAINE Christine	déléguée désignée par le TGI

COMMUNE	CANTON	NOM PRÉNOM	QUALITÉ
Puget-Rostang	Vence	M. THOMASSIN Philippe	conseiller municipal
		Mme BAUCHE Laetitia	déléguée de l'administration
		Mme BLENGINO Sophie	déléguée désignée par le TGI
Puget-Théniers	Vence	Mme FACCHINI Michèle	conseillère municipale
		M. GIORDANENGO Jean-Jacques	délégué de l'administration
		Mme BOUKORTT veuve BOGGIO Danielle	déléguée désignée par le TGI
		Mme AUTHIER Marie Josée	déléguée désignée par le TGI suppléante
Revest-les-Roches	Vence	Mme GUIBAUD Colette	conseillère municipale
		Mme FARGAL Colette	déléguée de l'administration
		Mme BENAGLIA Marthe	déléguée désignée par le TGI
Rigaud	Vence	M. SORBA Jannick	conseiller municipal
		Mme MASSIERA Jeannine	déléguée de l'administration
		Mme FELCI Laëtitia	déléguée désignée par le TGI
Rimplas	Tourrette-Levens	M. FRANZELLA Stéphane	conseiller municipal
		Mme TAMAGNA Valérie	déléguée de l'administration
		Mme PANCHIERI Charlotte	déléguée désignée par le TGI
Roquebillière	Tourrette-Levens	Mme MANFREDI Monique	conseillère municipale
		M. MARIA Jean-Marie	délégué de l'administration
		M. SANNAZZARI Philippe	délégué désigné par le TGI
Roquesteron	Vence	M. CALEGARI Patrick	conseiller municipal
		M. NANNINI Marc	délégué de l'administration
		Mme COUDON Jeanine	déléguée désignée par le TGI
la Roquette-sur-Var	Tourrette-Levens	M. GEAI Christian	conseiller municipal
		Mme CHEMINADE Catherine	déléguée de l'administration
		Mme MESIANO Agnès	déléguée de l'administration suppléante
		Mme MOUCADEL Claude, Mireille	déléguée désignée par le TGI
		M. DANIELE Roch	délégué désigné par le TGI suppléant
Roubion	Tourrette-Levens	M. BOCCA Roger	conseiller municipal
		M. DONADIO Fortuné	délégué de l'administration
		M. DONADIO Jean-Michel	délégué désigné par le TGI
Roure	Tourrette-Levens	Mme NABOULET Marie-France	conseillère municipale
		Mme CHEVAL-GARABEDIAN Renée	déléguée de l'administration
		Mme MORETTI Lucette	déléguée désignée par le TGI
Saint André de la Roche	Nice-7	Mme CHAMBELLANT Nadia	conseillère municipale
		M. FAURE Jean-Claude	délégué de l'administration
		M. GIOMI Michel	délégué de l'administration suppléant
		Mme HEAMS Marie	déléguée désignée par le TGI
		Mme RISSO Danièle	déléguée désignée par le TGI suppléante
Saint Antonin	Vence	Mme PIGNON Céline	conseillère municipale
		M. GIORDANNO Seddik	délégué de l'administration
		Mme DUCASTEL Isabelle	déléguée désignée par le TGI
		M. GUSTALONA Laurent	délégué désigné par le TGI suppléant
Saint Blaise	Tourrette-Levens	Mme BARRADE Catherine	conseillère municipale
		Mme LAC Danièle	déléguée de l'administration
		M. AUGIER Jean-Pierre	délégué désigné par le TGI
Saint Dalmas-le-Selvage	Tourrette-Levens	M. ISSAUTIER Philippe-Pierre	conseiller municipal
		M. CHAINARD Patrick	délégué de l'administration
		Mme BARGE Nathalie	déléguée désignée par le TGI
Saint Léger	Vence	M. BRUSA Daniel	conseiller municipal

COMMUNE	CANTON	NOM PRÉNOM	QUALITÉ
		M. RAPIN Claude	délégué de l'administration
		Mme SENECTAIRE Lucette	déléguée désignée par le TGI
		M. ARNOUX André	délégué désigné par le TGI suppléant
Saint Martin d'Entraunes	Vence	Mme CATHERINE Mélina	conseillère municipale
		M. CATHERINE Paul	délégué de l'administration
		M. JAUBERT Jean-Jacques	délégué désigné par le TGI
		M. MERCURIO Christian	délégué désigné par le TGI suppléant
Saint Sauveur-sur-Tinée	Tourrette-Levens	Mme ZIMMERMANN Anne-Marie	conseillère municipale
		Mme TORRE Yvette	déléguée de l'administration
		M. RAMI Gérard	délégué désigné par le TGI
Saorge	Contes	M. AIPERTO Dominique	conseiller municipal
		Mme GHIGLIONE Laure	déléguée de l'administration
		Mme FRACASSI Marie-Antoinette	déléguée désignée par le TGI
Sauze	Vence	M. NICOLAS Eric	conseiller municipal
		M. LAMOUREUX Alain	délégué de l'administration
		Mme RAVEL Nicole	déléguée désignée par le TGI
Sigale	Vence	M. EL MERINI Amine	conseiller municipal
		Mme GIOANNI Isabelle	déléguée de l'administration
		M. HERON Jean-Benoît	délégué désigné par le TGI
Thiery	Vence	Mme ALAUX Emmanuelle	conseillère municipale
		Mme VERANY Anne-Marie	déléguée de l'administration
		Mme ICARDO Danièle	déléguée désignée par le TGI
Toudon	Vence	M. GASTAUD Jacques	conseiller municipal
		M. BAUDOIN Francis	délégué de l'administration
		M. MARX Joseph René Léon	délégué désigné par le TGI
Touet-de-l'Escarène	Contes	Mme DEMEREGO Monique	conseillère municipale
		M. GROPPELLI Joseph	délégué de l'administration
		M. GANTELME Christian	délégué désigné par le TGI
Touet-sur-Var	Vence	Mme ABIBI Martine	conseillère municipale
		Mme FERAUD Eliane	déléguée de l'administration
		Mme LANOT Chistine	déléguée désignée par le TGI
la Tour sur Tinée	Vence	M. ROUX Thierry	conseiller municipal
		Mme MEARELI Aurélia	déléguée de l'administration
		Mme FISCHMANN Magali	déléguée désignée par le TGI
Tourette-du-Château	Vence	M. DELOUVRIER Eric	conseiller municipal
		Mme MAZZELLA BOLLA Bernadette	déléguée de l'administration
		Mme VIAL Marcelle	déléguée désignée par le TGI
Tournefort	Vence	Mme FERRERO Patricia	conseiller municipal
		Mme MOREAU Dominique	déléguée de l'administration
		Mme SCANELLA Josette	déléguée désignée par le TGI
Tourrette-Levens	Tourrette-Levens	Mme DE PLANTAY Denise	conseillère municipale
		Mme GUERNON-BARNEL Christiane	conseillère municipale suppléante
		M. DE PLANTAY Clément	délégué de l'administration
		M. AUDA Pierre	délégué de l'administration suppléant
		M. GASIGLIA François	délégué désigné par le TGI
		M. CARLES André	délégué désigné par le TGI suppléant
Utelle	Tourrette-Levens	Mme MARTIN Yvette	conseillère municipale
		Mme JEANNE-MAUREL Marie	déléguée de l'administration
		M. LE CLECH Lionel	délégué désigné par le TGI

COMMUNE	CANTON	NOM PRÉNOM	QUALITÉ
		M. MALHACHE Marcel	délégué désigné par le TGI suppléant
		Mme BORGIOLI Charlote	déléguée désignée par le TGI suppléante
Valdeblore	Tourrette-Levens	M. FERRIER Olivier	conseiller municipal
		Mme ETCHART Eliane	déléguée de l'administration
		M. FERRIER Jocelyne	délégué désigné par le TGI
		Mme RAYBAUT Cécilia	déléguée désignée par le TGI suppléante
Venanson	Tourrette-Levens	M. MOURMANS Jean-Marc	conseiller municipal
		M. RACONNAT LE GOFF	délégué de l'administration
		M. LORÉ Loetitia	délégué de l'administration suppléant
		M. D'AMATO Pierre	délégué désigné par le TGI
		M. MARTIN Gérard	délégué désigné par le TGI suppléant
Villars-sur-Var	Vence	Mme LUCHE Véronique	conseillère municipale
		Mme REDONDO Maria	déléguée de l'administration
		M. BEJOT Pierre-Louis	délégué désigné par le TGI
Villeneuve d'Entraunes	Vence	Mme GILLI Jenny	conseillère municipale
		M. GINESY Gérard	délégué de l'administration
		M. PUREN Joël	délégué désigné par le TGI

Arrêté préfectoral du 7 décembre 2018 **ANNEXE 2 modifiée**

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

COMMUNE	CANTON	NOM PRÉNOM	QUALITÉ
Aspremont	Tourrette-Levens	Mme PERNOT Chantal	conseillère municipale liste 1
		M. SICRE Jean-Louis	conseiller municipal liste 1
		M. AUDIBERT Roland	conseiller municipal liste 1
		M. CARLETTI Alain	conseiller municipal liste 2
		Mme GIGNOUX Laure	conseillère municipale liste 2
Beausoleil	Beausoleil	M. SCAVARDA Gérard	conseiller municipal liste 1
		M. CANESTRIER Jacques	conseiller municipal liste 1
		M. MORO André	conseiller municipal liste 1
		M. GUITARD Jean-Jacques	conseiller municipal liste 2
		Mme GUALANDI Nathalie	conseillère municipale liste 2
Berre-les-Alpes	Contes	Mme VALSON Anne-France	conseillère municipale liste 1
		M. BRUNETTO Olivier	conseiller municipal liste 1
		Mme CLAPIER Anne-Marie	conseillère municipale liste 1
		M. WEISS Jérémy	conseiller municipal liste 2
		M. LO VARCO Franck	conseiller municipal liste 3
Breil-sur-Roya	Contes	Mme COTTALORDA Gisèle	conseillère municipale liste 1
		M. BRAUN Michel	conseiller municipal liste 1
		Mme BELTRA Patricia	conseillère municipale liste 1
		Mme ALLAVENA Marie-Lou	conseillère municipale liste 2
		Mme GASTALDI Danielle	conseillère municipale liste 3
Cantaron	Contes	M. MARTIN Patrice	conseiller municipal liste 1
		M. BLANIC Jean-Marc	conseiller municipal liste 1
		Mme DEMAIN Karine	conseillère municipale liste 1
		Mme RUSSO Françoise	conseillère municipale liste 2
		Mme SILVI Muriel	conseillère municipale liste 2
Colomars	Tourrette-Levens	Mme PALLANCA Andrée	conseillère municipale liste 1
		M. GUTTIN Jean-Pierre	conseiller municipal liste 1
		Mme ALLARD Annie	conseillère municipale liste 1
		Mme CHINCA Sylvie	conseillère municipale liste 2
		Mme GIRAUD Edith	conseillère municipale liste 3
Contes	Contes	M. GASIGLIA Armand	conseiller municipal liste 1
		M. FORET Eric	conseiller municipal liste 1
		M. CELESCHI Dominique	conseiller municipal liste 1
		M. CERAGIOLI Christophe	conseiller municipal liste 2
		M. PITTIN Robert	conseiller municipal liste 3
Drap	Contes	Mme DIGANI Nathalie	conseillère municipale liste 1
		Mme DINI Catherine	conseillère municipale liste 1
		Mme DUNOYER DE SEGONZAC Martine	conseillère municipale liste 1
		Mme BOLLARO Delphine	conseillère municipale liste 2
		M. LE ROY Marc	conseiller municipal liste 2
Escarène	Contes	M. AMADORI Jean-Claude	conseiller municipal liste 1
		Mme DUQUESNE Céline	conseillère municipale liste 1
		M. SIMON Raphaël	conseiller municipal liste 1

COMMUNE	CANTON	NOM PRÉNOM	QUALITÉ
		M. SIRI Jean-Alexandre	conseiller municipal liste 2
		Mme GUINARD Carole	conseillère municipale liste 2
Gilette	Vence	M. CARNINO Alain	conseiller municipal liste 1
		M. NIEL Jean-Claude	conseiller municipal liste 1
		M. TOMICO José	conseiller municipal liste 1
		M. BISCROMA Max	conseiller municipal liste 2
		Mme FIGHIERA-DELORME Michèle	conseillère municipale liste 3
Lantosque	Tourrette-Levens	Mme ROUX-GUISTO Odette	conseillère municipale liste 1
		Mme OTTO-BRUC Christiane	conseillère municipale liste 1
		M. BATAIL-DALONI Jérémy	conseiller municipal liste 1
		M. MARTEL Alain	conseiller municipal liste 2
		M. GILLI Jean-Marc	conseiller municipal liste 2
Levens	Tourrette-Levens	Mme PLANEL Jeanne	conseillère municipale liste 1
		M. REVERTE Georges	conseiller municipal liste 1
		Mme MENEVAUT Claude	conseillère municipale liste 1
		Mme SALAS Frédérique	conseillère municipale liste 2
		M. DODY Alain	conseiller municipal liste 2
Lucéram	Contes	Mme CORDIER Josiane	conseillère municipale liste 1
		M. FONTI Richard	conseiller municipal liste 1
		M. FADAS Louis	conseiller municipal liste 1
		M. NICOLAS Jean	conseiller municipal liste 2
		M. FRUCHIER Bernard	conseiller municipal liste 3
Menton	Menton	Mme ZAPPIA Nicole	conseillère municipale liste 1
		M. ALLAVENA Daniel	conseiller municipal liste 1
		Mme PAILLAC Habiba	conseillère municipale liste 1
		Mme VASSALLO-MEDECIN Danielle	conseillère municipal liste 2
		M. NOVELLI Patrice	conseiller municipal liste 3
Nice	Nice 1 à 9	M. PAPAZIAN Richard	conseiller municipal liste 1
		M. CHAUVET André	conseiller municipal liste 1
		Mme BAUS Micheline	conseillère municipale liste 1
		Mme ARNAUTU Marie-Christine	conseillère municipale liste 2
		M. ALLEMAND Patrick	conseiller municipal liste 3
Peille	Contes	Mme OUDINOT Nicole	conseillère municipale liste 1
		Mme NOERO-REBAGLY Michelle	conseillère municipale liste 1
		Mme ORLANDI Agnès	conseillère municipale liste 1
		M. SAINSAULIEU Stéphane	conseiller municipal liste 2
		M. ARSENTO Adrien	conseiller municipal liste 3
Peillon	Contes	M. ROBAUT Charles	conseiller municipal liste 1
		Mme CALLEGARI Jocelyne	conseillère municipale liste 1
		M. AUBERT Christian	conseiller municipal liste 1
		Mme MILLO Corinne	conseillère municipale liste 2
		M. SEGURA Wilfried	conseiller municipal liste 2
Roquebrune-Cap-Martin	Menton	Mme GUENERET Jeany	conseillère municipale liste 1
		M. ZANIN Jean-Paul	conseiller municipal liste 1
		M. OTTO Patrick	conseiller municipal liste 1
		Mme FRANC DE FERRIERE Marie-Christine	conseillère municipale liste 2

COMMUNE	CANTON	NOM PRÉNOM	QUALITÉ
		Mme GRASSO Monica	conseillère municipale liste 3
		Mme COGNET Liliane	conseillère municipale liste 1 suppléante
		Mme LOUBRY Annick	conseillère municipale liste 1 suppléante
		Mme GUARINI-WIGNO Catherine	conseillère municipale liste 1 suppléante
		M. MARTIN Hervé	conseiller municipal liste 2 suppléant
Saint-Etienne-de-Tinée	Tourrette-Levens	M. EMERIC Jean-Marie	conseiller municipal liste 1
		M. GUIRAN Jean-Charles	conseiller municipal liste 1
		M. GUILLOT Michel	conseiller municipal liste 1
		M. BRUN Georges	conseiller municipal liste 2
		M. ALBERT Jean-Jacques	conseiller municipal liste 2
Saint-Jean-Cap-Ferrat	Beausoleil	M. ARMANINI Jean-Paul	conseiller municipal liste 1
		M. RICHIERI Lucien	conseiller municipal liste 1
		Mme SAPIA - BRAULT Nadine	conseillère municipale liste 1
		Mme TOFANI - CESARINI Marlène	conseillère municipale liste 2
		Mme VIAL - FUNEL Florence	conseillère municipale liste 2
Saint-Martin-du-Var	Tourrette-Levens	Mme LOUIS Nelly	conseillère municipale liste 1
		Mme SCOFFIER Véronique	conseillère municipale liste 1
		M. BOTTIN Matthieu	conseiller municipal liste 1
		M. CHEVALLIER Michel	conseiller municipal liste 2
		Mme FORTERRE Annie	conseillère municipale liste 2
Saint-Martin-Vésubie	Tourrette-Levens	M. MARTIN Alain	conseiller municipal liste 1
		Mme ISNART Brigitte	conseillère municipale liste 1
		Mme ROUX-GUISTO Patricia	conseillère municipale liste 1
		M. GHETTI Honoré	conseiller municipal liste 2
		Mme SOLIMEIS Agnès	conseillère municipal liste 2
Sainte-Agnès	Menton	Mme COSTE Josiane	conseillère municipale liste 1
		M. DELLERBA Hervé	conseiller municipal liste 1
		M. ZAZZERA Christophe	conseiller municipal liste 1
		M. BERGOGNE Patrick	conseiller municipal liste 2
		Mme MOSSINO Suzanne	conseillère municipale liste 2
Sospel	Contes	M. GALLO Jean-Louis	conseiller municipal liste 1
		Mme LEHMANN-SOULIE Catherine	conseillère municipale liste 1
		M. COTTA Stéphane	conseiller municipal liste 1
		M. MORIN Bertrand	conseiller municipal liste 2
		Mme FERRERO Martine	conseillère municipale liste 2
Tende	Contes	M. QUERCIA Jean-Charles	conseiller municipal liste 1
		M. DALMASSO Pierre Dominique	conseiller municipal liste 1
		Mme CAPRIZ Françoise	conseillère municipale liste 1
		Mme TOMASINI Valérie	conseillère municipale liste 2
		Mme PASCUCCI Muriel	conseillère municipale liste 2
la Trinité	Nice-7	M. HINI Jacques	conseiller municipal liste 1
		Mme ASSO Josiane	conseillère municipale liste 1
		M. PABA Roland	conseiller municipal liste 1
		Mme MOUTON Adeline	conseillère municipale liste 2
		M. CHANEL Richard	conseiller municipal liste 3
la Turbie	Beausoleil	M. SEVEON Gérard	conseiller municipal liste 1
		Mme TAPIERO Brigitte	conseillère municipale liste 1

COMMUNE	CANTON	NOM PRÉNOM	QUALITÉ
		M. MATZ Philippe	conseiller municipal liste 1
		Mme DOMINICI Elisabeth	conseillère municipale liste 2
		M. GISPALOU Jean-Philippe	conseiller municipal liste 3
		Mme BARRA Catherine	conseillère municipale liste 1 suppléante
		Mme DALUZEAU Josette	conseillère municipale liste 2 suppléante
Villefranche-sur-Mer	Beausoleil	Mme FROUTÉ Christiane	conseillère municipale liste 1
		Mme ADAMO-BRONSONE Marie	conseillère municipale liste 1
		M. BIANCHERI André	conseiller municipal liste 1
		M. CONTE Richard	conseiller municipal liste 2
		Mme DEGUS Patricia	conseillère municipal liste 2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté modificatif de l'arrêté DSDP-1018-7658-D du 23 octobre 2018 portant composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanences des soins et des transports sanitaires du département des Alpes Maritimes

Le Préfet des Alpes Maritimes

et

Le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles R 6313-1 et suivants ;

Vu le Code des Relations entre le public et l'administration, notamment les articles R 133-1 et suivants ;

Vu la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et modifiant le code de la santé publique ;

Vu le décret 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, et notamment les articles 1 et 3 ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret 2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins et modifiant le code de la santé publique ;

Vu le décret 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires et modifiant le code de la santé publique ;

Vu le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions règlementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et modifiant le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2015-626 du 5 juin 2015 relatif au renouvellement de certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ;

Vu le décret du 19 décembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, Monsieur Philippe DE MESTER ;

Vu le décret du 24 avril 2019 portant nomination de Monsieur Bernard GONZALEZ en qualité de préfet du département des Alpes Maritimes;

Vu l'arrêté DSDP-1018-7658-D du 23 octobre 2018, portant composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUP-TS) du département des Alpes Maritimes;

Vu le protocole départemental relatif aux modalités de coopération entre le représentant de l'État dans le département des Alpes Maritimes et l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur signé le 6 mars 2018 ;

Vu le courrier de la FHP Sud Est en date du 27 novembre 2018

Vu le mail de SAMU Urgences de France (SUdF) du 29 novembre 2018

Vu le mail du Dr Gaspérini en date du 3 juin 2019

Vu le mail du Dr Chassery en date du 3 juin 2019

Vu le mail du Conseil de l'ordre des chirurgiens dentistes en date du 4 juin 2019

Vu le mail de l'Association des médecins urgentistes de France (AMUF) en date du 7 juin 2019

Vu le mail du Dr Gaspérini en date du 13 juin 2019

Vu le courrier de l'Ordre National des Pharmaciens, CROP Paca Corse en date du 23 juillet 2019

Vu le mail de la FHF PACA en date du 6 septembre 2019

Considérant les réponses aux lettres et messages électroniques des organismes représentatifs sur la désignation des membres du CODAMUPS-TS

ARRETENT

Article 1er : L'arrêté DSDP-1018-7658-D du 23 octobre 2018 portant composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du département des Alpes-Maritimes est modifié et remplacé par le présent arrêté.

Article 2 : Le comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du département des Alpes-Maritimes est composé des membres suivants :

3° Membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent :

D – deux praticiens hospitaliers proposés chacun respectivement par les deux organisations les plus représentatives au plan national des médecins exerçant dans les structures des urgences hospitalières :

Pour l'AMUHF

Titulaire : néant

Suppléant : Dr Gilles Andrieux

Pour SAMU de France

Titulaire : Docteur Nicolas Galiano

Suppléant : Docteur Fabien Lemoel

F – un représentant de chacune des associations de permanence des soins lorsqu'elles interviennent dans le dispositif de permanence des soins au plan départemental :

Titulaire : Docteur Fabrice Gasperini – président Médecins de Garde Vence

Suppléant : Docteur Patrick Barbe – Médecins de Garde Vence

Titulaire : Docteur Jacques Chassery – président Médecins de Garde du Mentonnais

Suppléant : Docteur Cathijean Suf

G – un représentant de l'organisation la plus représentative de l'hospitalisation publique :

Titulaire : Monsieur Kevin Tortet

Suppléant : Madame Agnès Campoy

H – un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départemental, dont un directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires :

Pour la FHP

Titulaire : Monsieur Laurent Oger

Suppléant : Madame Anne Fournet-Fayard

K – un représentant du conseil régional de l'ordre des pharmaciens :

Titulaire : Madame Céline Moreau
Suppléant : Madame Marie Hélène Brachat

N – un représentant du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes :

Titulaire : Docteur Ludovic Barbry
Suppléant : Docteur Gérard Tolila

Article 3 : Les membres désignés dans le présent arrêté modificatif, sont nommés pour la durée du mandat restant à courir, en application de l'arrêté du 10 novembre 2014, modifié par l'arrêté du 27 octobre 2015 et les avenants les avenants n°1 et n°2 du 02 mai 2016 portant composition du sous-comité médical du département des Alpes Maritimes.

Article 4 : Le préfet des Alpes Maritimes et le directeur général de l'Agence régionale de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté modifié, portant modification du sous-comité médical, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Les autres dispositions de l'arrêté DSDP-1018-7658-D du 23 octobre 2018 restent inchangées.

Fait à Marseille, le 11 OCT. 2019

Le Préfet des Alpes Maritimes

Bernard GONZALEZ

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de santé

Philippe De Mester

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

Philippe De Mester

Recueil special 203.2019 14/10/2019

S O M M A I R E

D.D.I.....2
D.D.T.M.....2
Securite Deplacement Crise.....2
AP 2019.129 levee prescript.tranway T2 2
AP 2019.130 levee prescipt.7 Tramway T2.....6

Prefecture des Alpes-Maritimes.....9
Direction des securites.....9
Manifestation sportives aeriennes.....9
AP 2019.836 limit.station.circ.Allianz.Nice.PSG.....9
Direction Elections et Legalite.....12
Elections.....12
AP mod.AP 07.12.2018 com.contr.listes elec.....12

Services Regionaux de l'Etat.....23
Agence regionale de sante.....23
Sante.....23
AP compo.comite dep.aide med.urgen.....23

Index Alphabétique

AP 2019.129 levee prescript.tranway T2 2
AP 2019.130 levee prescipt.7 Tramway T2.....6
AP 2019.836 limit.station.circ.Allianz.Nice.PSG.....9
AP compo.comite dep.aide med.urgen.....23
AP mod.AP 07.12.2018 com.contr.listes elec.....12
Agence regionale de sante.....23
D.D.T.M.....2
Direction Elections et Legalite.....12
Direction des securites.....9
D.D.I.....2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....9
Services Regionaux de l'Etat.....23